



**MAIRIE DE MANTEYER**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16/01/2025**

**Ordre du jour :**

- Création des commissions (Service à la population, Finances, Eau, Travaux, Communication, Impôts, Appels d'offre, Contrôle des listes électorales...)
- Attributions des délégations (CCBB, SCoT, IT05, TE05...)
- Délibération pour les nouvelles redevances agence de l'eau
- Approbation du rapport CLECT
- Questions diverses

**Membres présents :**

- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Chantal CELCE
- ✓ Nelly BETEILLE
- ✓ Michel PONS
- ✓ Robert PAUCHON
- ✓ Pablito LORIDON
- ✓ Simon FLEURY

**Membres absents et représentés :**

- ✓ Claude LEVY représenté par Pablito LORIDON
- ✓ Antoine LEMAGADURE représenté par Michel PONS
- ✓ Vincent BUMAT représenté par Joëlle IMBERT

**Membre absent :**

- ✓ Dorine TESSA

La séance débute à 18h02.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 7 (+ 3 représentés).

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Nelly BETEILLE est désignée secrétaire de séance.

**Le maire propose de retirer à nouveau de l'ordre du jour le vote de la réforme des redevances eau et assainissement en l'absence d'éléments supplémentaires permettant au Conseil de prendre une décision éclairée. Le conseil municipal approuve.**

## Ordre du jour

### Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 17 décembre 2024

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024.

*Le PV est adopté :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

### Point 2 : Délibération à prendre sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire propose de repartir de la délibération approuvée le 3 juillet 2020 après l'élection du Maire précédent en apportant quelques modifications. Lecture est faite par le Maire.

- A l'article 4 de ladite délibération le seuil de décision concernant des marchés, accords-cadres et avenants passe de 20 000€ HT à 23 000€ HT.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

### Point 3 : Indemnités versées au Maire et aux 3 adjointes

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction Publique (CDG) des Hautes-Alpes demande que soit prise la délibération fixant les indemnités des élus : Maire et adjoints.

La population de Manteyer est désormais de 517 habitants (estimation INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025) et pour une Commune de + de 500 habitants les indemnités sont :

1646€ brut/mois pour le Maire

437,19€ brut/mois pour chaque adjointe

Le Maire indique que pour apporter une réponse rapide au CDG 05 il ne remet pas en question son indemnité de Maire mais souhaite réfléchir à une diminution de son traitement afin de favoriser, si besoin, l'embauche d'un nouvel agent à temps partiel au service de la Commune.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

### Point 4 : Création des commissions obligatoires

Le Maire indique que des commissions dites obligatoires, prévues par la loi, doivent être installées par le conseil municipal :

- La commission de contrôle de la régularité de la liste électorale (Article L18 du Code électoral) :

Composée de 3 membres : 1 conseiller municipal + 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet + 1 délégué désigné par le président du Tribunal de grande instance.

Robert PAUCHON se porte volontaire pour siéger à la commission :

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

- La commission d'appel d'offres (Article L1411-5 II du CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales ) :

Composée du maire, président de la commission, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal.

Les 3 adjointes, Joëlle IMBERT, Nelly BETEILLE et Chantal CELCE sont volontaires pour être titulaires à la commission. Claude LEVY, Pablito LORIDON et Antoine LEMAGADURE sont volontaires pour être suppléants.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

- La commission communale des impôts directs :

Cette commission est constituée d'un conseiller municipal qui est président de la commission et de 6 « commissaires » titulaires et 6 « commissaires » suppléants. Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables de la commune dressée par le conseil municipal. Il faut proposer une liste avec 12 titulaires et 12 suppléants pour que le DDFiP puisse faire son choix.

Le Maire propose d'ajourner la constitution de cette commission afin de permettre au Conseil Municipal d'établir la liste de contribuables.

Le Conseil Municipal approuve

#### **Point 5 : Création des commissions municipales**

Le Maire explique que la Commune a la possibilité de créer des commissions de travail qui permettront aux conseillers municipaux de travailler par thématiques les dossiers communaux (Art L. 2121-22 du CGCT).

Le Maire est président de droit des commissions municipales. Dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les commissions proposées sont les suivantes :

- Commission des finances : 5 sièges

Commission chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du Compte Administratif et du suivi des dossiers ayant un impact financier et budgétaire.

Michel PONS, Nelly BETEILLE, Chantal CELCE, Robert PAUCHON et Pablito LORIDON sont volontaires.

- Commission services à la population : 4 sièges

Commission chargée de proposer des actions en faveur de l'ensemble de la population et ce dans tous les domaines : renseignements pratiques, actions en faveur des personnes âgées,

des personnes isolées, des familles, scolarité des jeunes manteyards, questions de mobilité, sport et culture, etc...

Michel PONS, Joelle IMBERT, Chantal CELCE et Simon FLEURY sont volontaires.

- Commission travaux, eau et assainissement : 6 sièges

Commission chargée d'étudier tous les travaux à réaliser (neuf ou rénovation) sur le territoire de la commune et le suivi des chantiers engagés.

Elle s'occupe également des questions relatives à l'entretien des voies communales, chemins communaux et chemins ruraux, le fauchage, l'égavage et le curage et arasement des fossés.

Elle est aussi chargée des problèmes liés à l'éclairage public.

Pour l'eau et l'assainissement la commission est chargée des questions relatives à l'entretien de l'ensemble des réseaux (eaux potable, eaux pluviales et assainissement collectif).

Michel PONS, Claude LEVY, Pablito LORIDON, Nelly BETEILLE, Joëlle IMBERT et Robert PAUCHON sont volontaires.

- Commission communication : 5 sièges

Commission qui a pour rôle de définir et mettre en œuvre la politique de communication entre la municipalité et la population : bulletin municipal, site internet communal et réunions de quartiers.

Michel PONS, Chantal CELCE, Joëlle IMBERT, Claude LEVY et Antoine LEMAGADURE sont volontaires.

- Commission urbanisme : 5 sièges

Commission chargée de regarder tous les dossiers d'urbanisme (Permis de Construire, déclaration préalable, etc...) et d'avoir une réflexion autour d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire.

Michel PONS, Robert PAUCHON, Pablito LORIDON, Claude LEVY et Nelly BETEILLE sont volontaires.

Le Maire indique également que la participation de personnes externes au Conseil Municipal sera possible dans le cadre de « comité consultatifs » qui seront convoqués à la demande afin de recueillir l'avis d'experts et/ou de la population sur certains sujets.

*La délibération de création de l'ensemble de ces commissions municipales est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

**Point 6 : Attribution des délégations**

Le Maire indique que dans divers organismes dans laquelle la Commune est membre, le Maire ou son représentant doit être désigné afin de prendre connaissance des informations sur les sujets traités et, le cas échéant de faire connaître et défendre les intérêts communaux.

**- Délégation de la Commune au Conseil Communautaire de la CCBD :**

Le Conseil communautaire règle par délibération les compétences qui relèvent de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy conformément à la loi, à ses statuts ou aux

délibérations relatives à l'intérêt communautaire. Il se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

Le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint sont titulaires de droit. Michel PONS et Joëlle IMBERT sont ainsi désignés.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

**- Délégation auprès du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée : SICTIAM**

Opérateur public de services numériques et énergétiques

L'ensemble des adhérents du SICTIAM constitue l'Assemblée Générale (AG) qui constitue une instance de proposition, de consultation et d'échanges. L'AG est associée aux orientations stratégiques du syndicat.

L'AG est composée des membres adhérents qui désignent un délégué titulaire et 1 suppléant à chaque renouvellement de leur organe délibérant.

La Commune est adhérente depuis le 13/04/2018.

Claude LEVY est volontaire pour être titulaire et Michel PONS pour être suppléant.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

**- Délégation auprès du Comité National d'Action Sociale : CNAS**

Association à but non lucratif, avec une seule et unique mission : apporter de meilleures conditions de vie aux agents et salariés du service public local ainsi qu'à leurs familles.

La Commune est adhérente depuis le 1/09/2007.

1 représentant du Conseil Municipal et 1 représentant du personnel doivent être désignés.

Chantal CELCE est volontaire pour être représentante du Conseil Municipal et Sandrine MONARD, secrétaire de Mairie, s'est portée volontaire pour être représentante du personnel.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

**- Délégation auprès de Territoire d'énergie (TE05) et son Syndicat mixte SyME 05**

Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité sur le territoire des communes membres. 159 communes des Hautes-Alpes (sur 162) sont adhérentes au syndicat.

L'adhésion donne droit à un accompagnement gratuit sur la distribution d'électricité et/ou un conventionnement spécifique pour le bouquet transition énergétique (rénovation énergétique ...) avec prestations rémunérées.

La Commune est adhérente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Claude LEVY est volontaire pour être titulaire et Michel PONS suppléant

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

#### **- Délégation auprès du Syndicat mixte du Comité syndical du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise : SCoT**

Trois missions sont assurées par le Syndicat mixte du SCoT afin de mettre en œuvre ce schéma.

- ✓ Mise en application du SCoT, urbanisme réglementaire : suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux, accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, avis réglementaires du Syndicat mixte en tant que *Personne Publique Associée*
- ✓ Suivi et observation : observation territoriale, suivi et évaluation du SCoT, gestion du Système d'Informations Géographiques du SCoT
- ✓ Animation territoriale et pédagogie : réalisation d'études en lien avec les intercommunalités et les communes membres, organisation de rencontres et de séminaires, création d'outils pédagogiques pour accompagner les collectivités locales et faciliter la mise en œuvre du SCoT, promouvoir une culture commune à l'échelle du territoire.

Le conseil syndical est composé de 83 élus titulaires représentant les 4 interco membres (CAGTD, CCBD, CCCV et CCSPVA) : 1 représentant par Commune et 6 représentants pour la ville de Gap.

Pablito LORIDON est volontaire pour être titulaire et Joëlle IMBERT suppléante.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

#### **Point 7 : Désignation des représentants de la Commune**

Afin de participer aux travaux menés par divers organismes auprès desquels la Commune est adhérente, le Maire ou son représentant doit être désigné pour représenter la Commune lors des différentes sessions de travail et/ou Assemblée.

#### **- Représentation auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Commission créée par la CCBD le 21/12/2020. Composée de 21 membres : 1 représentant pour chaque Commune et 2 pour Veynes

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la CCBD. Son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation.

Nelly BETEILLE est volontaire pour être titulaire et Michel PONS suppléant.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

#### **- Représentation auprès de l'Ingénierie Territoriale : IT05**

Établissement public administratif constitué par le CD05. La mission d'IT05 est d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et plus largement des conseils techniques, juridiques, administratifs, dans différents domaines aux collectivités du département, et plus largement à toute personne morale de droit public du territoire haut-alpin. L'Assemblée Générale comprend tous les membres d'IT05, soit les représentants du Département, des Communes, EPCI, des ASA et autres personnes morales de droit public des Hautes-Alpes.

Les communes de -1000 habitants disposent d'1 siège à l'AG.

Michel PONS se porte volontaire pour être titulaire et Joëlle IMBERT suppléante.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

#### **- Représentation auprès de l'association des Communes Forestières des Hautes-Alpes**

Association au service des élus qui accompagne les maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments publics et de responsables de la sécurité sur leur territoire.

Au quotidien, l'association assure des missions d'information et de formation des élus, accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets liés au bois et à la forêt. Elle propose également un appui à la gestion des espaces forestiers et à leur prise en compte dans les stratégies de développement des territoires.

Antoine LEMAGADURE est volontaire pour être titulaire et Simon FLEURY suppléant.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

#### **- Désignation d'un élu correspondant défense**

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Le correspondant défense associe pleinement tous les citoyens aux questions de défense. La Délégation militaire départementale (DMD) organise des réunions d'information au profit des correspondants défense du département.

En sa qualité d'ancien militaire, Claude LEVY est volontaire pour être correspondant défense de la Commune.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10 (7 + 3 procurations)**

#### **Point 8 : Approbation du rapport CLECT**

Un rapport de la CLECT datant de Mai 2022 présenté aux communes de la CCBD en juillet 2024 n'a toujours pas été mis au vote. Ce rapport concerne le territoire de Dévoluy mais l'ensemble des Communes est tenu de donner un avis.

La Maire propose d'ajourner la décision du Conseil Municipal qui n'a pas pu prendre connaissance du contenu du rapport.

Le Conseil Municipal approuve l'ajournement de ce point.

### Point 9 : Questions diverses

Le Maire revient sur 2 points :

- La fin de contrat de l'ancien secrétaire de Mairie, Patrick CAVAGLIERI : la régularisation administrative du départ de Patrick est en cours avec l'aide du CDG 05 pour trouver la meilleure solution pour l'ensemble des parties.

- Le RIFSEEP : rappel de l'adoption de principe du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, pour les agents de la Commune. Il sera nécessaire, dans les prochaines semaines d'établir les nouvelles grilles de rémunération pour chaque poste occupé. Ce travail se fait avec le CDG 05.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h41.

Signature de la secrétaire de séance



Signature du Maire

